

Les Régions vont devoir repenser leurs investissements

Eurostat va requalifier 18 milliards d'euros de dépenses d'investissements réalisés jusqu'ici hors périmètre de la dette. Une décision qui apporte transparence mais qui risque de freiner l'investissement.

JEAN-PAUL BOMBAERTS

La requalification par l'Europe d'une partie de la dette belge soulève de nombreuses questions. Pour rappel, quelque 18 milliards d'euros d'investissements dans des écoles, des maisons de repos, des logements sociaux, etc. ont été considérés par Eurostat, l'agence européenne de statistique, comme une dette «cachée». Ces 18 milliards doivent désormais être répartis entre les différentes entités du pays. Les responsables des différents gouvernements se sont réunis lundi et ont acté la répartition de ce nouveau «stock de dette». Selon cette clé de répartition, la dette de la Région flamande va gonfler de 9 milliards d'euros, celle de la Région wallonne de 7,5 milliards d'euros et celle de la Région bruxelloise de 1 milliard. Le Fédéral, lui, ne voit sa dette gonfler «que» de 20 millions d'euros.

Si pour le contribuable, cette correction comptable ne change pas grand-chose, les intérêts sur cette dette doivent désormais être comptabilisés dans le budget. Jusqu'ici les intérêts étaient payés

par l'entreprise qui réalisait l'investissement dans le cadre d'un partenariat public-privé. Elle recevait certes des pouvoirs publics un subside pour rembourser ces intérêts mais cette dépense n'apparaissait pas directement dans les comptes de l'État. Aujourd'hui, les intérêts devront être comptabilisés dans le budget.

Austérité flamande

C'est ce qui explique en partie pourquoi la Flandre a présenté lundi un budget aussi «austère». Il a fallu tenir compte de 446 millions d'euros d'intérêts pour couvrir les 9 milliards de dette rapatriés dans ses comptes. Cotés wallon et bruxellois, on indique qu'aucune décision n'a encore été prise à ce stade.

Pour Peter Vanden Houte, chef économiste chez ING, cette requalification par Eurostat a le mérite de rendre les choses «plus transparentes». À ses yeux, il n'était pas normal que les pouvoirs publics fassent des opérations aussi importantes hors bilan, «alors que dans le même temps, on a reproché aux banques d'avoir des activités hors bilan».

Par contre, il craint que la décision européenne n'agisse comme un frein pour les investissements futurs en raison des contraintes du Pacte de stabilité. «Je regrette que l'Europe considère le déficit budgétaire comme une donnée absolue sans sa-

voir s'il s'agit de dépenses courantes ou d'investissement», lance-t-il. Le Traité de Maastricht prévoyait justement une marge 3% pour permettre la réalisation d'investissements. Le problème, c'est que les États ont utilisé cette marge pour effectuer des dépenses courantes et ont réalisé leurs investissements «hors périmètre».

Peter Vanden Houte pense que «les esprits européens sont en train de changer» sur ce point. Il s'attend d'ailleurs à «une certaine clémence de la part de la Commission européenne lors de l'examen des budgets nationaux en novembre prochain». «Car sans investissements, on ne peut pas préserver le potentiel de croissance. Le moment est d'autant plus propice pour investir que les taux sont historiquement bas.»

446 millions €

La Flandre a budgété 446 millions d'euros dans son budget 2015 pour couvrir les intérêts sur les 9 milliards de dette rapatriée dans ses comptes.